

NOM, Prénom
Adresse

Date
Objet : expérimentation animale

Madame Valérie PECRESSE
Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche
1, rue Descartes
75005 PARIS

Madame Le Ministre

Je sollicite de votre haute bienveillance d'être entendu(e) au sujet de l'expérimentation animale. Plus précisément, sur l'utilisation des microcèbes dans l'étude du vieillissement cérébral et de la maladie d'Alzheimer dans les laboratoires en France, notamment au Biopark d'Archamps (Haute Savoie) et au laboratoire de La Timone à Marseille (INCM,CIC-U MPCET- Université de la Méditerranée).

La « Notice d'Antidote » n°18 de mars 2 009 publie l'analyse du Dr Kellie Heckman, chercheur spécialisée dans la génétique comportementale, à propos de l'utilité et de la validité du modèle lémurien microcèbe. Ses conclusions sont accablantes. Elles vous ont été transmises par l'association Oïkos Kaï Bios dans son courrier du 4 mai 2009.

Etant donné les recommandations du Dr Kellie Heckman, je souhaiterais que le modèle lémurien soit abandonné dans toutes les recherches dont celles qui concernent la maladie d'Alzheimer et que toute licence accordée en France soit retirée.

Ceci en attendant une interdiction de l'utilisation des primates en Europe, et, à terme, de tout animal dans tous les laboratoires.

Une refonte totale de la validation des médicaments s'impose. C'est une question de santé publique. Les expériences sur les animaux ne sont pas valables pour les hommes, témoin les 20 000 morts par an en France dues aux médicaments testés sur les animaux.

Aux USA, 96% des écoles de médecine (soit 126 institutions) n'emploient plus les animaux dans l'enseignement. Ils ont fait le pari des méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Celles-ci ont fait leurs preuves. Elles sont plus rapides, plus efficaces et moins coûteuses. Attendez-vous que les Etats-Unis nous dépassent sur ce point ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'assurance de mon respect.

Signature

N.B. Imprimé au verso, le texte de l'article de la revue mentionnée.